

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

DEPARTEMENT DE
CHARENTE-MARITIME
MAIRIE D'YVES

DELIBERATION DU 12 AVRIL 2022

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
ABSENTS : 3
POUVOIRS : 1**

L'an deux mil vingt-deux le 12 avril à vingt heures les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 05/04/2022 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient PRESENTS : M ROBLIN LEVEQUE TOMASSO MANDIN MICHAUD MAIRE PABUT
GUIGNET – MME COURTADE CHASSEREAU DUPIN EVRARD

Etaient ABSENTS : MME BECOURT MAIRE RAMADE

Pouvoir : MME RAMADE à M. ROBLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

=====

APPROBATION DU CM DU 29 MARS 2022

Le conseil doit approuve le compte-rendu du conseil municipal du 29 mars 2022.

=====

VENTE DU VIEUX TRACTEUR

La commune souhaite se séparer du vieux tracteur bleu FORD
Le Maire propose qu'il soit vendu pour la somme de 3 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la vente du tracteur bleu Ford au prix de 3 000 €
- Autorise le maire à procéder à la vente

=====

- Confie au SDEER la maîtrise d'ouvrage du génie civil du réseau téléphonique et confie le soin d'assurer la relation et la coordination avec le service d'Orange
- Autorise le maire à signer tous les papiers se référant à ses travaux.

=-----=

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Peut-on avancer l'horaire des conseils municipaux ?
Après en avoir discuté, et en fonction des métiers de chacun, le choix se porte sur 20h30 pour l'horaire du début des conseils municipaux.
- 2) Un food truck vegan demande pour venir aux Boucholeurs. Après une vive discussion et un vote (2 contre et 10 pour) le conseil municipal autorise le food truck vegan à s'installer aux Boucholeurs, 1 fois par semaine soit le mardi soit le jeudi pour la journée.
- 3) L'impasse du port : un conseiller demande que la commune s'occupe de l'entretien de toute l'impasse. C'est impossible car seulement le début de l'impasse est communal. C'est aux propriétaires du reste de l'impasse de s'en occuper.
- 4) Après concertation, sur le secteur des Boucholeurs avenue André Dulin jusqu'à la rotonde, l'éclairage public sera allumé jusqu'à minuit (au lieu de 23h) du 15 juin au 15 septembre.

Fin de la séance 22h00